

Communiqué de presse

Angoulême, le 22 avril 2025

CRÉATION D'UNE VOIE DOUCE ENTRE LE LOTISSEMENT "LA GACHERE" ET LE GIRATOIRE DE LA PISCINE EN PASSANT PAR LE COLLEGE LE LONG DE LA RD 736

COMMUNE DE ROUILLAC

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Depuis 2023, conscient de l'enjeu de société que représente la mobilité douce, le Département de la Charente s'est engagé, dans le cadre du « Plan Charente Vélo », à mettre en œuvre une politique plus incitative et volontariste. L'objectif visé est d'intensifier les offres d'itinéraires cyclables à vocation touristique et utilitaire.

Dans un souci d'homogénéité territoriale et pour répondre aux différents enjeux de mobilités de demain, le Département aspire ainsi à piloter un véritable système « vélo ».

Le Plan Charente vélo prévoit ainsi la mise en place d'un itinéraire entre Angoulême et Niort (V 732) passant par Rouillac et inscrit au schéma régional des véloroutes de Nouvelle-Aquitaine révisé en 2023. Par ailleurs, cette commune fait partie des 30 centralités retenues par le Département pour développer le réseau cyclable utilitaire.

Cette opération anticipe la mise en place de ces 2 réseaux par la création d'une voie verte entre le lotissement "La Gachère" à l'entrée nord de Rouillac et le giratoire de la piscine carrefour entre les RD 736 et RD 939.

PRÉSENTATION DE L'OPÉRATION

La voie verte d'une largeur comprise entre 2 m et 2,50 m s'étendra sur environ 740 m en 2 parties :

- une première partie entre le lotissement de « la Gachère » et le collège Claudie Haigneré sur environ 345 m,
- une seconde partie sur environ 395 m entre le collège et le giratoire de la piscine, carrefour entre la RD939 et la RD736, support envisagé de la véloroute régionale 732 et de la centralité.

La voie verte sera principalement aménagée en grave émulsion calcaire en dehors des parties déjà revêtues.

L'aménagement se décline en cinq séquences :

1. voie verte en site propre sur environ 210 m et franchissement de la Nouère par une passerelle existante. Des potelets bois seront mis en place aux extrémités et des barrières le long de la RD736 dans le but de protéger le débouché des cyclistes sur l'accotement de la RD 736.
2. voie verte en accotement de la RD 736 sur environ 135 m, sur la largeur du trottoir sur la partie sud et à l'arrière des arbres existants conservés sur la partie nord, et protégée par des bordures posées en bord de chaussée.
3. voie verte devant le collège sur environ 105 m, en accotement de la voie de desserte bus du collège puis sur le trottoir devant l'entrée du collège.
4. voie verte sur environ 190 m entre le collège et la piscine sur des chemins existants le long du terrain de football et à revenir le long de la RD736 devant la piscine.
5. voie verte sur environ 100 m le long de la RD 736 devant la piscine puis dans l'espace paysager pour rejoindre la traversée de la RD 939. Pour la traversée de cette dernière, il est prévu une reprise de l'îlot directionnel afin d'augmenter la largeur du passage nécessaire à la circulation vélo ainsi qu'un marquage en résine gravillonnée accompagné de pictogrammes vélo.

COUT DES TRAVAUX - FINANCEMENT

Le coût de cet aménagement de travaux s'élève à environ **108 000 € TTC**.

Un partenariat financier est en cours de finalisation avec la commune de Rouillac.

DÉROULEMENT DES TRAVAUX

S'agissant d'une voie douce réalisée au droit d'une RD et intégrant la traversée par les cyclistes de la RD 939 (route de 1^{ère} catégorie), il a été convenu entre la commune de Rouillac et le Département de la Charente que celui-ci assurerait la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre par délégation de la commune, porteuse du projet.

- Entreprise titulaire du marché :
 - o ARE TP – 15 bis route de Luchac – 16200 JARNAC
- Démarrage des travaux : **Mardi 22 avril 2025**
- Durée des travaux : 6 semaines.

Les travaux devant le collège seront réalisés pendant la période des vacances scolaires de Pâques.

Les travaux de la séquence 2 le long de la RD 736 seront réalisés sous alternat à feux.

Les travaux en séquence 5 de traversée de RD 939 seront réalisés sous alternat manuel.

Les revêtements seront programmés de manière à limiter la gêne aux usagers.